

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

Absents excusés : Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Emmanuelle RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-72 DOMAINE : Lotissement rue Privat – Cession du lot n° 6

Rapporteur : Madame Françoise OLIVE

ADOPTE

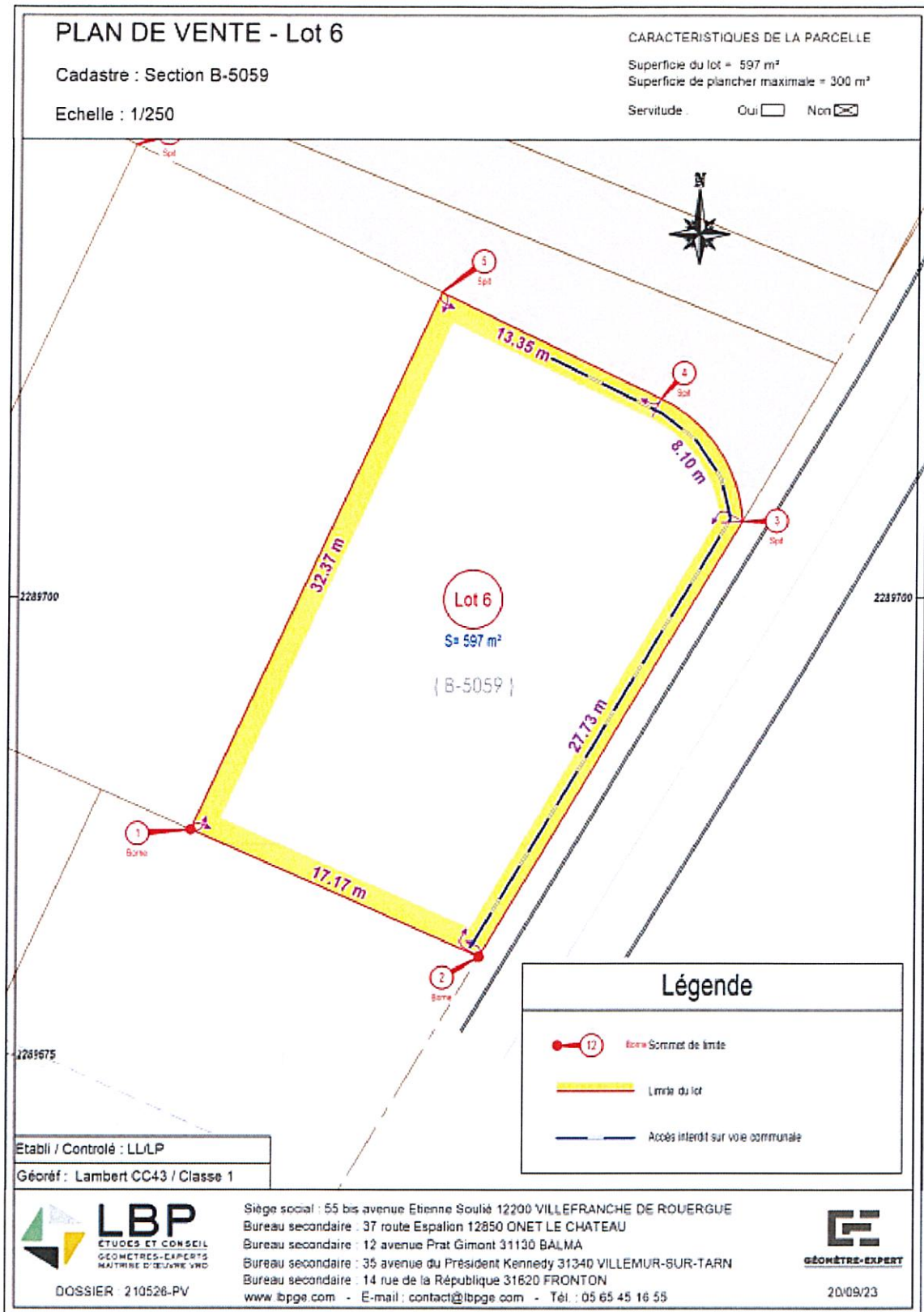
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Françoise OLIVE, 5^{ème} adjointe, rappelle au Conseil municipal le projet de la municipalité de création d'un lotissement communal de 06 lots, situé rue Privat.

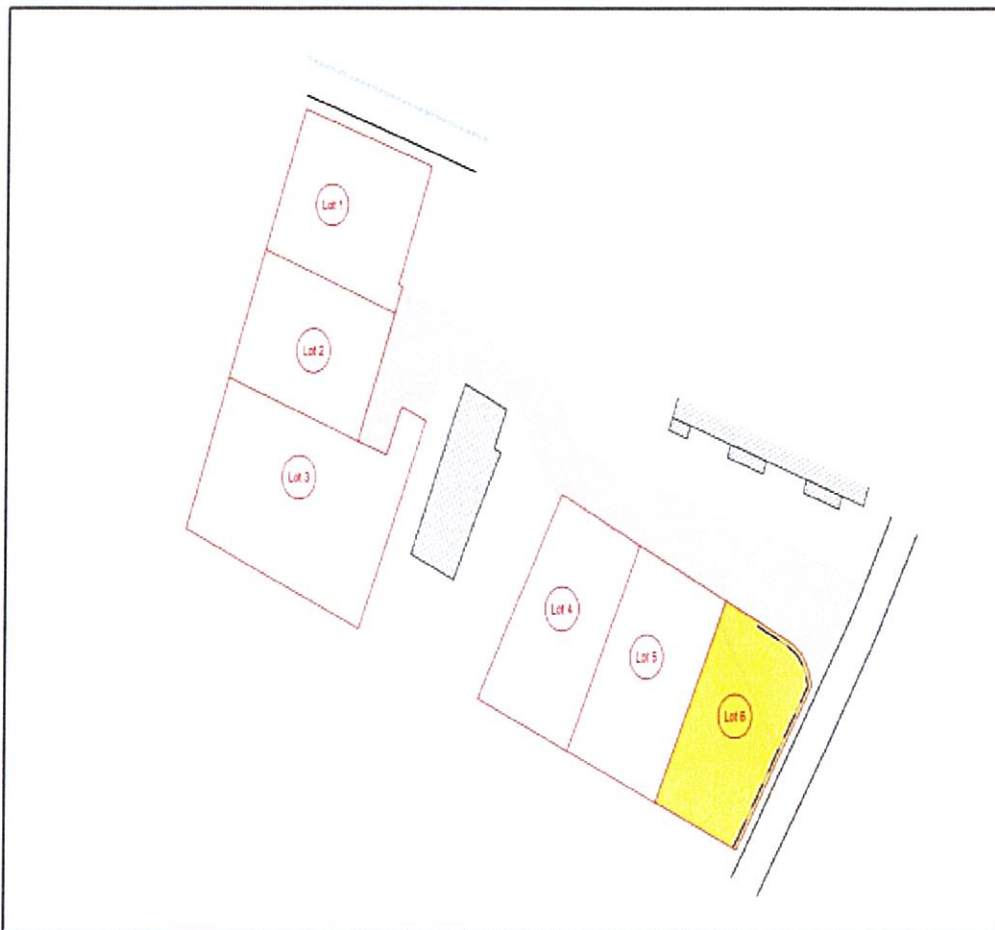
Madame OLIVE rappelle que l'objectif poursuivi par la création de ce lotissement est de dynamiser et diversifier la politique locale d'habitat, soutenir la démographie municipale et renforcer l'attractivité de la ville.

Madame la 5^{ème} adjointe énonce qu'il appartient au Conseil municipal de statuer sur la cession des parcelles suivantes constituant le lot n° 6 du lotissement :

- Désignation du bien : parcelle section B n° 5059 ;
- Vendeur : commune de Bessières ;
- Acquéreur : Monsieur Julien SALESSES ;
- Adresse du bien : rue Privat, 31660 Bessières ;
- Valeur vénale établie par le service des Domaines : 115 € / m² ;
- Prix : 86 710 € TTC ;
- Zonage PLU : 1AUx.



PLAN DE MASSE



ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 5^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la cession de la parcelle section B n° 5059 au prix de 86 710 € TTC, constituant le lot n° 6 du lotissement communal rue Privat ;
- **AUTORISE** et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de vente de la parcelle section B n° 5059 à conclure entre la commune de Bessières, en tant que vendeur, et Monsieur Julien SALESES, en tant qu'acquéreur ;
- **AUTORISE** et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour approuver et signer toute pièce, avenant, convention, acte, notification et autres documents nécessaires ou jugés utiles pour donner plein effet à la présente délibération, et de prendre toute mesure, réaliser toutes formalités et/ou opérations nécessaires ;
- **CHARGE** l'étude de Maître CLERC-AYALA Géraldine, notaire à Buzet-sur-Tarn (1 rue Joseph Constans, 31660) notaire de la commune et Maître Patrick BURGARD, notaire à Villemur-sur-Tarn (9 rue Urbain Vignerès) notaire de l'acquéreur, d'établir l'acte authentique de vente de la parcelle section B n° 5059 à conclure entre la commune de Bessières, en tant que vendeur, et Monsieur Julien SALESES, en tant qu'acquéreur ;
- **DIT** que les frais d'acte authentique et autres accessoires à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DIT** que les frais liés au dépôt des pièces de lotissement seront prélevés sur le prix de vente du premier lot vendu ;
- **DIT** que les recettes résultant de cette cession seront imputées au budget annexe « Lotissement communal » ;

- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 08 octobre 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 08 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 031-213100662-20241002-DLCM2024_72-DE